

- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 22 Septembre 2022 -

Lieu : Salle de Réunion SMPNRG
Heure : 11H15

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FERREIRA :	Président
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Randolph JADFARD :	Délégué
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- M. Charles GONCALVES ARNAUD :	Délégué
- M. Jean-Philippe CHAMBRIER :	Délégué

• **Personnel**

- M Pascal GIFFARD :	Directrice Adjointe
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable Cellule
- Mme Rosette LADOUCEUR :	Assistante Comptable
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Étaient Absents excusés :

• **Membres :**

- Mme Violène MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Yves VANG :	Délégué

Étaient Absents :

• **Membres :**

- M. Pierre DESERT :	Délégué
----------------------	---------

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 30 Mars 2022

II. Rapports

A. Pôle Moyens Généraux

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • SMPNRG/PMG/UFR/017
des PNR | Participation du PNRG au Congrès 2022 |
| • SMPNRG/PMG/UFR/018
Cadeaux 2022 pour les agents du SMPNRG | Modalité d'attribution des chèques |

B. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CDLCT/019 Pique-nique du Parc à Sinnamary
- SMPNRG/POP/CDLCT/020 « Roura Grande Rando » pour l'aménagement d'un sentier de randonnée sur la montagne de Kaw
- SMPNRG/POP/CDLCT/021 Valorisation de l'apiculture dans la commune de Saint-Georges de l'Oyapock
- SMPNRG/POP/CDLCT/022 Marque Parc
- SMPNRG/POP/CDLCT/023 Réponse à l'AAP Sentier de nature piloté par le Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des Territoires

RAPPORTS COMPLEMENTAIRES

- SMPNRG/PMG/UFR/025 Désignation d'un représentant du PNRG au CEB

Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint.
Après la lecture de l'ordre du jour, il est procédé avec l'accord de l'ensemble des élus au rajout d'un rapport : Désignation d'un représentant du PNRG au CEB.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 30 Mars 2022

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 7

Contre : 7

Abstention : 0

Les élus adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

II/ Rapports

1/ Participation du PNRG au Congrès 2022 des PNR

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Tous les 2 ans, le Congrès national des Parcs Naturels régionaux rassemble élus, présidents, directeurs et techniciens des 58 Parcs ainsi que les partenaires institutionnels du réseau des Parcs, pour échanger sur l'actualité de l'outil Parc à travers une thématique. Cette année, il est co-organisé par le Parc de Brière et la Fédération des Parcs du 19 au 21 octobre 2022 à Saint-Nazaire. Et la thématique est : l'urgence des Convergences.

Le Congrès des Parcs 2022 sera l'occasion d'interroger la capacité des Parcs naturels régionaux à intervenir dans les processus de transition au travers d'un projet de société cohérent et surtout solidaire qui fasse converger les transitions. Un projet où chacun aura sa place.

Différents ateliers déclineront ce thème avec des chercheurs, des experts, des responsables de Parcs, des élus, et les acteurs de nos territoires.

Aussi, il vous est proposé la participation du PNRG via une délégation composée d'élus et d'agents pour une participation aux différents ateliers et la présentation au marché des initiatives « la valorisation du bois de rose », ainsi que la dégustation de produits locaux.

Trois élus seront pris en charge ainsi que cinq agents. Le Président y participera mais sera pris en charge par la CTG, aussi il propose la candidature de la 1^{ère} Vice-Présidente et des trois vice-présidents ayant fait acte de candidature suite à la consultation.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Trois élus font acte de candidature : M. LABRADOR, M. COSSET et M. KANA.

M. LABRADOR retire sa candidature.

Après discussion, les élus valident les candidatures de Mme MACHICHI-PROST, de M. COSSET et de M. KANA.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical approuve la participation du PNR Guyane au congrès 2022 des PNR qui se déroulera du 19 au 21/10/22 au PNR de la Brière. Et désigne comme élus :

Mme Violaine MACHICHI-PROST : 1^{ère} Vice-Présidente

M. Stéfano KANA : 3^{ème} Vice-Président

M. Patrick COSSET : 4^{ème} Vice-Président

2/ Modalité d'attribution des Chèques Cadeaux 2022 pour les agents du SMPNRG

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Monsieur le Président propose, au titre de l'action sociale d'offrir des chèques cadeaux au titre de l'évènement "Fêtes de fin d'année" à l'ensemble du personnel territorial actif, présent au PNRG au 1^{er} décembre de l'année à hauteur de 80 € et l'agent retraité à 50 €.

Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de fin d'année.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2022, chapitre 011, article 6232 «Fêtes et cérémonies.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. COSSET : Quel est le budget global ?

Mme LADOUCEUR : le budget s'élève à environ 1200 Euros.

Mme BERTONI : c'est une bonne initiative de penser aux retraités de la structure.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical décide l'octroi de chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022.

Arrivée de M. LEBA à 09h30

3/ Pique-nique du Parc à Sinnamary

Rapport présenté par M. GIFFARD

Dans le cadre de ses missions de valorisation du patrimoine rural de son territoire, et de la mise en œuvre de la marque VALEURS PARC NATUREL REGIONAL, le Parc naturel régional de la Guyane souhaite organiser la première édition de l'évènement "Le Grand Pique-nique des Parcs " à Sinnamary.

Le "*Grand pique-nique des Parcs*" est un évènement piloté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Chaque année des Parcs naturels régionaux organisent cet évènement, entre septembre et octobre afin de valoriser les produits, les services et notamment les produits VALEURS PARC NATUREL REGIONAL (VPNR) sur leur territoire.

Objectifs :

- Favoriser les échanges entre les habitants de la commune et du reste du territoire
- Renforcer le partenariat avec les Communes
- Valoriser les communes du Parc
- Animer le territoire
- Valoriser les richesses et patrimoine du territoire
- Augmenter la fréquentation du territoire
- Communiquer sur les missions du PNRG
- Stimuler la consommation des produits locaux

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 19 859,18€ (dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf euros et dix-huit centimes), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Le projet est éligible au programme LEADER des Savanes. Toutefois le SMPNRG devra faire l'avance des frais.

Date prévisionnelle : Samedi 5 novembre 2022

DEPENSES	MONTANT EN €
Frais de déplacements	1 790,00
<i>Hébergement (10 personnes : agents PNRG ; Nuitée vendredi soir)</i>	<i>1090,00</i>
<i>Restauration (agents PNRG 4 REPAS : Vendredi + samedi Midi)</i>	<i>700,00</i>
Communication	6 647,48
<i>Conception identité visuelle + déclinaison Affiche + programme+ banderoles</i>	<i>1 200,00</i>
<i>Outils de communication</i>	<i>2 296,50</i>
<i>T-Shirt (100*)</i>	<i>808,00</i>
<i>Spot radio</i>	<i>125,00</i>
<i>Diffusion spot radio</i>	<i>1 097,98</i>
<i>Communication réseaux sociaux</i>	<i>1 120,00</i>

Animation	10 071,60
<i>Animateur</i>	1 500
<i>Cachet artistes</i>	1 460,60
<i>Location Tentes</i>	1 191,00
<i>Location jeux</i>	2 000,00
<i>Matériel</i>	200,00
<i>Poste de secours</i>	950,00
<i>Valorisation production locale</i>	2 500,00
<i>Location WC</i>	270,00
Frais coordination	1 350,10
<i>Agent PNRG</i>	1 350,10
Total des Charges	19 859,18

Plan de financement prévisionnel de l'action:

	Montant en €
Financement à solliciter LEADER SAVANES 100%	19 859,18
<i>FEADER 85%</i>	16 880,30
<i>CPN 15%</i>	2 978,88
TOTAL	19 859,18

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Mme BERTONI : les élus seront-ils mobilisés ?

M. FERREIRA : la présence des élus est requise en effet, notamment pour la visibilité du Parc.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical décide l'octroi de chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022.

4/ Roura Grande Rando » pour l'aménagement d'un sentier de randonnée sur la montagne de Kaw et animations associées

Rapport présenté par M. GIFFARD

Le plan de financement de l'opération Roura Grande Rando financé dans le cadre du Leader AggloGal doit être modifié

L'ancien plan de financement s'établissait comme suit :

Financeurs	Montants
FEADER-AggloGal 85%	83 300,00 €
CTG 15%	14 700,00 €
TOTAL	98 000,00 €

Le nouveau plan de financement élaboré en concertation avec l'équipe technique de l'AggloGal est revu à la baisse compte tenu des crédits disponibles mobilisables sur la fiche action 3 du programme et du retrait des dépenses de salaires.

Financeurs	Montants
FEADER-AgglGal 85%	29 308,00 €
CTG 15%	5 172,00 €
TOTAL	34 480,00 €

Les dépenses prévisionnelles se présentent comme suit :

PRESTATIONS	DATES DES DEVIS	PRIX
Études	23 avril 2021	29 950,00 €
Guidage CGG	08 décembre 2021	1 500,00, €
Transport Favard-Roura	10 décembre 2021	900,00 €
Transport Favard-Roura-Repas	10 décembre 2021	1 800,00 €
Hébergement, petit-déjeuner, repas	10 décembre 2021	330,00 €
TOTAL		34 480,00 €

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Mme BERTONI : les devis seront-ils actualisés ?

M. GIFFARD : le plan de financement modifié en concertation avec la CACL tient compte des devis transmis à l'époque.

Mme BERTONI : Les co-financements sont fortement revus à la baisse

M. GIFFARD : En effet.

M. JADFARD : Pourquoi les frais de rémunération ne sont plus mentionnés ?

M. GIFFARD : Le coût agent a été supprimé mais cela n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du plan de financement de l'opération.

M. CHAMBRIER : Qu'en est-il de l'entretien ?

M. GIFFARD : L'étude porte en premier lieu sur le tracé du sentier. Le Prestataire doit proposer un tracé cohérent moins coûteux comprenant un aménagement léger. Puis l'aménagement sera à discuter dans un second temps avec la Municipalité et les associations déjà présentes.

M. LABRADOR : n'aurait-il pas fallu prévoir la question de l'entretien via un appel à projet ?

M. FERREIRA : Il faut d'abord aboutir à des scénarios d'aménagement à partir desquels découleront des propositions de conventionnement pour l'entretien.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical approuve la modification du plan de financement de l'opération et valide celui à hauteur de 34 480 Euros.

5/ Valorisation de l'apiculture dans la commune de Saint-Georges de l'Oyapock
Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Le Parc Naturel régional de la Guyane et la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, au regard des missions du Parc naturel régional de la Guyane, du contexte environnemental et socio-économique de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, de l'impact positif de l'apiculture sur la biodiversité et les retombées économique que peuvent assurer les produits de la ruche : décident de mettre en place une formation à l'apiculture.

Cette formation à caractère théorique et pratique, principalement orientée vers les moins de 25 ans, visant à former 10 personnes, a pour finalité la mise en place et le suivi de ruchers.

Pour financer cette action une sollicitation de subvention a été faite au LEDEAR Est, qui a répondu positivement. Afin de poursuivre les formalités administratives, je vous demande de délibérer sur cette convention d'attribution financière.

Budget prévisionnel :

Désignation	Valeurs (euros)
Coûts liés à la construction, l'achat de matériel et d'équipements	2 930,08
Coûts liés à la formation et à l'information	16 153,12
Coûts liés à l'animation	1 240,00
Dépenses de rémunération	2 735,91
Coûts indirects	410,39
TOTAL	23 469,50

Plan de financement :

Désignation	Valeurs (euros)
CTG	3 520,42
FEADER	19 949,04
Auto financement PNRG	0,04
TOTAL	23 469,50

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. FERREIRA : A quoi correspondent les 0.04 centimes d'autofinancement ?

M. LOUIS ALEXANDRE : Cette participation a été définie par le Leader Est partant du principe que le bénéficiaire doit apporter une contribution.

M. COSSET : Quel est le public ? Le critère d'âge défini, ne va-t-il pas d'emblée écartée les retraités

M. LOUIS ALEXANDRE : Les personnes ne sont pas encore choisies. Concernant le critère âge, il a été opté à la demande de la CCEG afin de couvrir un public de jeunes. Toutefois, si le nombre n'est atteint, il sera ouvert à un plus large public.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide la mise en œuvre de la valorisation de l'apiculture dans la commune de Saint-Georges de l'Oyapock.

6/ Marque Parc

Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Le PNRG poursuit la mise en œuvre de la marque Parc « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL ». Afin de valoriser et de promouvoir le réseau des marqués un focus a été fait sur la communication : Plan de communication sur six mois, réalisation de vidéos, séminaire, ... Afin de réaliser une communication efficace et pertinente sur différents canaux de communication : réseaux sociaux, média TV et radio, Cinéma, ... il est proposé une actualisation du budget 2022.

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 38 090,00 € (trente-huit mille cent quatre-vingt-dix euros), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Poste de dépenses	Montant
Frais de déplacements (agents PNRG + partenaires + commission) : transport, restauration, hébergement	5 000,00 €
Séminaire Réseau marqués	1 000,00 €
Frais de communication :	32 090,00€
<i>Plan de communication</i>	<i>2 990,00€</i>
<i>Annonces média, spot radio</i>	<i>8 000,00€</i>
<i>Prestation infographie : définition identité visuel/charte graphique + livret</i>	<i>2 000,00€</i>
<i>Réalisation de vidéos (9)</i>	<i>17 000,00€</i>
<i>Kakémono</i>	<i>600,00€</i>
<i>Panneau signalétique + plaques VPNR</i>	<i>1 000,00€</i>
<i>Valorisation de produits/services marqués : séjours, produits</i>	<i>500,00€</i>
TOTAL	38 090,00€

Plan de financement prévisionnel

	MONTANT
PNRG	38 090,00€
TOTAL	38 090,00€

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. COSSET : Quel était le montant de l'ancienne maquette ?

M. LOUIS ALEXANDRE : Le montant était de 36 000 Euros.

M. LEBA : A quoi correspond annonce média ?

M. LOUIS ALEXANDRE : Cela englobe l'ensemble des réseaux sociaux.

M. LABRADOR propose de solliciter une mutualisation des services communication de la CTG.

M. FERREIRA accepte cette proposition qui sera étudiée.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide le budget communication de la marque parc.

7/ Réponse à l'AAP Sentier de nature piloté par le Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des Territoires

Rapport présenté par M. GIFFARD

Le Parc naturel régional de la Guyane propose de nombreux sentiers de randonnée pédestre sur son territoire. Il gère le sentier des Sables Blancs de Mana et est porteur d'une étude visant à formuler les meilleurs scénarii à la réalisation d'un sentier de grande randonnée entre le bourg de Roura et le débarcadère de Kaw.

Dans le cadre de la destination France de reconquête et de transformation du tourisme, l'Etat mobilise 10 Millions d'euros pour accélérer la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement autour des sentiers pédestres. C'est une opportunité pour le PNRG qui pourra réhabiliter le sentier de randonnée pédestre qu'il gère et d'en créer de nouveaux avec la participation d'autres collectivités *si elles le manifestent*.

Les dépenses peuvent être financées jusqu'à 80% et concernent

- Les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers,
- les actions pour l'accueil du public et la pédagogie,
- les aménagements et travaux pour la protection et la restauration de la biodiversité et des paysages aux abords du sentier.

Le territoire éligible concerne toute la France métropolitaine et l'outre-mer, hors zone de montagne (massifs) et sentiers du littoral, les PNR peuvent candidater. Le dépôt des projets est ouvert et se fait au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2024.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical autorise le PNRG à répondre à l'AAP du Ministère de la Transition écologique.

Le Rapport : Désignation d'un représentant du PNRG au CEB est reporté au prochain comité syndical.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12H30.

APPROUVE AU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023